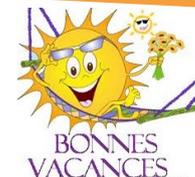




VACANCES D'ÉTÉ

Avec le Centre Communal d'Action Sociale



Accueil de Loisirs 3-7 ans juillet/Août

Fonctionnement : Du lundi 5 juillet au jeudi 2 septembre. ⚠ La structure sera fermée le 15 juillet

Lieu : Bâtiment « **Henriette Bonin** »

Journée continue : Les mercredis 21 et 28 juillet. Le repas du midi est à la charge des familles. En cas d'annulation pour raison climatique, les enfants seront accueillis dans la structure aux horaires habituels.



Ateliers d'été 7-10 ans juillet et 7-8 ans août

Fonctionnement : **7-10 ans** - Du lundi 5 juillet au vendredi 31 juillet et **7-8 ans** du Lundi 2 août au jeudi 2 septembre

⚠ La structure sera fermée le 15 juillet

Lieu : Bâtiment « **Relais des enfants** »

Journée continue : Les Jeudis 22 et 29 juillet. Le repas du midi est à la charge des familles. En cas d'annulation pour raison climatique, les enfants seront accueillis dans la structure aux horaires habituels.



Séjours de vacances Ile aux Marins et Langlade 7-10 ans

Lieu : **Ile aux Marins** - Bâtiment « Maison Marie-Ange » / **Langlade** - Centre de vacances de Langlade

Séjour 1 : 7-8 ans Ile aux Marins - Du lundi 19 au vendredi 23 juillet

Séjour 2 : 9-10 ans Ile aux Marins - Du lundi 26 au 30 juillet

Séjour 3 : 8-10 ans Langlade - Du 9 au 13 août



DATES ET MODALITÉS DES PRÉ-INSCRIPTIONS

Pré-inscriptions : **Du 21 au 25 avril** sur le portail famille :

www.stpierre-relaisdesenfants.net (accès famille) ou par mail (pour les familles qui n'ont pas de compte actif)

Les pré-inscriptions seront prises à partir de 8h00.

La priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Vous pourrez consulter l'état des pré-inscriptions à compter du vendredi 7 mai, sur le portail famille en cliquant sur le menu « inscriptions ». Une confirmation sera envoyée par mail pour les pré-inscriptions faites au format papier.

La fiche de renseignements (pour les nouvelles inscriptions) ainsi que les fiches d'inscription peuvent être téléchargées sur le portail famille en cliquant sur « Accueil de Loisirs ». Vous devez remplir la fiche de renseignements et la renvoyer par mail avant de vous inscrire en ligne.



TARIFS



Les tarifs seront appliqués en fonction d'un quotient familial calculé par le service « Action Sociale » de la CPS ; ne pas oublier de déclarer vos ressources auprès du service « Famille » de la CPS.

La prestation de service s'appliquera également aux séjours de vacances à l'Ile aux Marins et Langlade. De ce fait, un tarif spécifique relatif aux séjours sera calculé.

Il est nécessaire que votre dossier d'actualisation de ressources soit mis à jour. A défaut, vous devrez vous acquitter du tarif maximum soit : 11€ la demi-journée, 22€ la journée pour l'Accueil de Loisirs et les Ateliers d'été, 200€ pour les séjours à l'Ile aux Marins et Langlade.

